

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 31 (2024)
Heft: 1: Natur = Nature

Artikel: Devenir père, entre nature et culture : l'insémination artificielle pendant les Trente Glorieuses en Suisse romande et en France
Autor: Bajoux, Camille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Devenir père, entre nature et culture

L'insémination artificielle pendant les Trente Glorieuses en Suisse romande et en France

Camille Bajoux

«La fécondation artificielle n'est encore, de nos jours, que l'apport de la semence du mâle sans rapport sexuel. Cette insémination est le mode de reproduction naturel du règne végétal et d'une partie du règne animal, bien qu'elle soit qualifiée d'artificielle lorsque l'homme la pratique.»¹

C'est en ces termes que le docteur Georges Valensin, médecin français hétérodoxe, décrit l'insémination dite «artificielle» dans son ouvrage, *La fécondation artificielle et naturelle de la femme*, paru en 1957. La pratique, qui est alors l'une des seules formes de traitement de l'infertilité masculine, consiste à introduire du sperme dans l'utérus, sans qu'il y ait de rapport sexuel. Pratiquée avec le sperme du mari pour remédier à une faible mobilité des spermatozoïdes ou à des causes «mécaniques» de stérilité (impuissance sexuelle ou variation anatomique empêchant la pénétration), elle peut aussi l'être avec le sperme d'un tiers, un donneur, lorsque la stérilité masculine est jugée complète. Dans un contexte de débats autour du développement de l'insémination artificielle au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Valensin propose dans cet ouvrage une synthèse des enjeux médicaux, éthiques et théologiques de cette méthode de procréation médicalement assistée. Ce faisant, il produit aussi un discours sur la nature: en mettant en avant la «naturalité» de la méthode dans le règne végétal, il cherche à relativiser son «artificialité» dans la médecine de la reproduction.

Durant les «Trente Glorieuses» (1945–1975), la reproduction humaine devient ainsi un objet d'attention médicale, politique et médiatique. Les rapprochements entre différents «mondes sociaux» (gynécologues, biologistes, chercheurs agronomes, féministes, eugénistes et organisations philanthropiques entre autres) donnent lieu à une progressive «disciplinarisation» de la reproduction, pour reprendre le terme de l'historienne Adele E. Clarke.² Ces transformations passent autant par l'apparition de nouvelles disciplines consacrées à la procréation humaine que par l'établissement de formes inédites d'intervention et de contrôle sur la vie elle-même, en particulier sur la conception et la fertilité. Qu'il s'agisse de la congélation des spermatozoïdes (1953) ou de la commercialisation de la pilule (1961), ces nouvelles techniques remettent en cause l'association entre sexualité et reproduction.³ Ce faisant, elles déstabilisent les représentations sociales

de l'ordre de genre, qui reposent depuis le XVIII^e siècle sur une classification et une hiérarchisation des individus dont le couple nature-culture constitue le sous-bassement.⁴ L'idée que les «femmes seraient à la nature ce que les hommes seraient à la culture» a en effet fondé l'assignation du féminin à la reproduction, permettant de légitimer l'exclusion des femmes des droits politiques.⁵

Comment le développement de l'insémination artificielle au lendemain de la Seconde Guerre mondiale déstabilise-t-il ou réaffirme-t-il donc cette dichotomie genrée entre nature et culture? Comment la «nature» est-elle invoquée dans les débats pour s'opposer à la pratique ou au contraire la défendre? Quelles représentations de la parentalité, et plus particulièrement de la paternité, ces débats mettent-ils en jeu?

En se concentrant sur les controverses et les discours autour de l'insémination artificielle pendant les Trente Glorieuses, cet article interroge comment est maintenue, négociée et mise en jeu la distinction entre «nature» et «culture» ainsi que les représentations genrées qui l'accompagnent. Tiré d'une recherche doctorale portant sur l'histoire des savoirs et des pratiques médicales du masculin en France et en Suisse romande, il s'appuie sur l'étude de ces deux contextes géographiques à partir d'un corpus varié de sources, comprenant archives de presse, publications médicales, fonds d'institutions chargées de politiques de santé publique, de centres d'étude et de traitement de la stérilité, ainsi qu'archives privées.⁶ En étudiant les cas de la France et de la Suisse romande, il propose de compléter l'histoire de l'insémination artificielle, jusqu'ici principalement étudiée aux États-Unis et en Grande-Bretagne.⁷ Si le choix de ces deux contextes permet à certains moments d'adopter une perspective comparative, l'analyse cherche principalement à mettre en évidence la circulation des discours et des pratiques médicales dans l'espace transnational que constitue la médecine de la reproduction dans la seconde moitié du XX^e siècle.⁸ L'étude des débats, discours et pratiques autour de l'insémination artificielle en France et en Suisse romande permet aussi de révéler l'adaptation locale d'anxiétés culturelles transnationales autour du genre, de la filiation, du rôle de l'institution du mariage et du contrôle sur «la vie».

En revenant sur la genèse des débats autour de l'insémination artificielle, la première partie de cet article montre comment la «nature» constitue un registre discursif pour défendre ou condamner la pratique. La seconde partie interroge plus spécifiquement la manière dont l'insémination artificielle – et surtout le don de sperme – met en cause et traduit l'émergence de différentes conceptions du rôle des hommes dans la procréation et la parentalité.

«Aller contre» ou «aider» la nature?

Si elle entre dans les débats et pratiques de la médecine de la reproduction au tournant des années 1950, l'insémination artificielle est employée au moins depuis la fin du XIX^e siècle. Comme le montre l'historien Fabrice Cahen pour le cas de la France, des médecins reconnus et des «empiriques» effectuent et publient sur l'insémination intraconjugale (réalisée avec le sperme du mari), sous le terme de «fécondation artificielle» à la fin du siècle.⁹ Réalisée dans la confidentialité du cabinet médical, la pratique entre pour la première fois dans le débat public en 1883 avec une affaire portée devant le Tribunal de Bordeaux au sujet d'un médecin accusé d'avoir trahi le secret professionnel pour obtenir la rémunération d'un acte de fécondation artificielle que le patient refusait de payer en raison de son échec.¹⁰ Sans véritablement contester la licéité de la pratique, le tribunal en conclut que le procédé fait «concourir à l'acte même de la génération, et pour son accomplissement direct dans ce qu'il y a de plus intime, un intermédiaire entre le mari et la femme, usant de moyens artificiels que réprouve la loi naturelle, et qui pourrait même, au cas d'abus, créer un véritable danger social».¹¹

À la suite de cette première affaire, la Société de médecine légale se saisit de la question et forme une commission pour évaluer la pratique. Les médecins qui défendent le procédé mettent en avant le fait que, loin de constituer une substitution à la nature, la fécondation artificielle n'est qu'une extension des mécanismes «naturels» de procréation, puisqu'il s'agit d'employer le sperme du mari pour remédier à la stérilité du couple. C'est l'avis du docteur Albert Leblond, qui présente le travail de la commission dans les *Annales de gynécologie* en 1883. Il évoque certes un «artifice» mais qui aboutirait sur une «fécondation naturelle» et qui, «loin de présenter un danger social [...] permet, au contraire, l'extension de la famille, suivant des lois physiologiques parfaitement acceptables».¹² C'est également l'argument que porte le docteur Jules Gautier, auteur d'un ouvrage sur le sujet paru en 1889, lorsqu'il explique que la fécondation artificielle est «aussi applicable à l'espèce humaine qu'elle l'est aux plantes et aux fleurs».¹³

L'Église catholique joue alors un rôle central dans la définition des «lois naturelles» et de ce qui peut ou ne peut pas être substitué à la nature. Dès 1877, la congrégation du Saint-Office, institution chargée d'établir la doctrine de l'Église catholique, se penche sur la question de l'insémination artificielle. L'enjeu est de plusieurs ordres: d'une part, le recueil du sperme implique le recours à la masturbation interdite par l'Église; d'autre part, la fécondation artificielle fait intervenir la présence d'un individu extérieur au couple dans le processus de procréation; finalement, elle pose la question de l'intervention humaine dans un mécanisme «naturel» gouverné par les «lois divines». Après plusieurs

années d'hésitation et malgré la crainte de faire de la publicité à la pratique, le Saint-Office condamne officiellement en 1897 la fécondation artificielle, déclarée comme étant «contre nature».¹⁴

Il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour voir de nouveau apparaître la question dans le débat public. Au sortir de la guerre, de nombreux pays européens font de la production alimentaire, via le contrôle et la rationalisation de l'agriculture et de l'élevage, un enjeu central du progrès social et de la croissance économique.¹⁵ La fécondation artificielle employée pour les animaux d'élevage se trouve parmi les nouvelles pratiques agronomes marquées du sceau du progrès scientifique. Elle comporte en effet des avantages considérables en matière de rendements en multipliant la descendance de quelques géniteurs sélectionnés pour leurs aptitudes génétiques. En France, la pratique est rapidement adoptée par les éleveurs dont le cheptel avait été disséminé pendant la guerre. Mais elle rencontre de plus grandes résistances sur le territoire suisse, comme en témoignent les articles de presse de l'époque qui soulignent les craintes de petits éleveurs que l'insémination artificielle ne mette à mal le commerce de taureaux reproducteurs.¹⁶ Un arrêté fédéral édicté en 1944 interdit d'ailleurs l'insémination artificielle sur le territoire, en-dehors de cas exceptionnels de maladie du bétail. C'est par le biais de cette exception que seront ouverts les premiers centres en Suisse alémanique, à Elgg (canton de Zurich) en 1947, puis à Brugg (Argovie) en 1949.¹⁷ Il faudra cependant attendre 1960 pour que soit créée la Fédération suisse pour l'insémination artificielle, chargée d'encadrer la pratique sur le territoire de la Confédération.

La dissémination de l'insémination artificielle dans la pratique vétérinaire est centrale dans la résurgence de celle-ci dans le débat public. Les échanges entre vétérinaires, biologistes et spécialistes des troubles de la reproduction facilitent la circulation des connaissances et le transfert de pratiques des fermes à la clinique.¹⁸ Lors d'un Congrès international organisé sur le sujet à Milan en 1948, le terme d'«insémination artificielle» est officiellement adopté et il s'impose également dans la médecine humaine.¹⁹ Comme le montre l'historienne Hayley Hope Andrew en Grande-Bretagne, la crainte que la pratique vétérinaire ne s'étende à la médecine humaine est présente dès les origines du dispositif.²⁰ L'origine «animale» de l'insémination artificielle teinte d'ailleurs les registres discursifs de ceux qui en condamnent l'immoralité. Un article de la *Gazette de Lausanne* commentant un cycle de conférences du Cercle catholique de Lausanne pointe ainsi du doigt une pratique qui «ramène l'homme au rang de l'animal [et] l'homme à l'état de taureau reproducteur».²¹ Le philosophe existentialiste chrétien français Gabriel Marcel évoque, quant à lui, au sujet du don de sperme: «Mais n'est-ce pas évident qu'il y a quelque chose de contradictoire à se comporter en étalon, en pur animal reproducteur, tout en entendant par là se faire regarder comme bien-

fauteur de l'humanité? [...] comment oublier que lorsque l'homme se comporte *en animal*, il tombe bien *au-dessous de l'animal?*»²²

Il est significatif que l'image du «taureau reproducteur» pour qualifier les hommes qui donnent leur sperme pour une insémination artificielle ne soit marquée que du côté de la masculinité. Nulle mention en effet de comparaisons assimilant les femmes à des «reproductrices». Là où le désir de maternité est jugé «instinctif» et «naturel» chez les femmes, la réduction des hommes à leurs capacités procréatives – et notamment à leur capacité à produire du sperme – semble au contraire particulièrement dégradante. Car en mettant en cause le partenaire masculin, l'insémination artificielle rend non seulement visible la contribution des hommes à la procréation mais aussi leurs défaillances. Or, comme le souligne la chercheuse Cynthia R. Daniels, la «masculinité reproductrice» a été historiquement constituée autour de l'idée que les hommes auraient un rôle secondaire dans la procréation, que leur système reproductif serait moins vulnérable que celui des femmes, tout en définissant la virilité par la capacité biologique à devenir père.²³

Derrière la crainte d'une réduction des hommes en «taureaux reproducteurs» se trouve aussi celle d'une remise en cause de l'organisation sociale de la domination masculine et de l'hétérosexualité. Un rapport déposé au Ministère de la santé français au sujet de l'insémination artificielle en 1949 souligne ainsi la crainte d'un contrôle total des femmes sur la procréation: «Il arrive [...] que des jeunes filles, malgré leur vif désir d'avoir des enfants, hésitent à contracter mariage, parce qu'un excès de pudeur ou une éducation trop fermée les portent à considérer avec une certaine frayeur l'idée de rapports sexuels avec leur mari, la généralisation de l'insémination artificielle ne les inciterait-elle pas à recourir à ce nouveau procédé qui, en leur permettant d'assouvir leur instinct maternel les éloignerait définitivement du mariage? On ne peut songer sans de graves appréhensions à ces procédés contraires aux lois de la nature qui dissocient l'amour de l'homme et l'amour de l'enfant, le second ne devant être pour la femme que la suite logique et le dépassement du premier.»²⁴

En détachant la procréation de la sexualité hétérosexuelle obligatoire (le viol conjugal est alors légal en France comme en Suisse), l'insémination artificielle ouvre un espace de déstabilisation des mécanismes de la domination masculine. Ces anxiétés se couplent à celles – plus larges – d'un contrôle techniciste sur la vie.²⁵ L'image de «bébés éprouvettes» accompagne un discours sur les dangers d'une intervention humaine sur la «nature» et la «vie», comme le fait par exemple un journaliste du *Journal de Genève* en 1947 qui craint que cette «manière de tourner les lois de la création risque fort de tourner mal pour les créatures. Lorsqu'on prétend piper la nature, elle vous réserve de tristes retours de foire.»²⁶ Les quelques caricatures publiées dans la presse au sujet de l'insémination artifi-



Fig. 1: Fernand Lot,
«Votre futur mari sera
de glace», V Magazine,
28. 11. 1948.

cielle à la fin des années 1940 révèlent bien les craintes qui caractérisent l'époque, entre disparition des pères et expérimentation médicale.²⁷ Dans le périodique illustré *V Magazine*, consacré aux reportages historiques et d'actualité, l'insémination artificielle est présentée comme le résultat d'un mariage entre une femme et un homme réduit au statut de «frigo-man» tandis qu'une cigogne, symbole de la naissance, apporte quatre garçons et quatre filles sous forme de flacons (Fig. 1).

Le fait que l'inscription «4 boys 4 girls» soit conservée en anglais révèle la perception que l'insémination artificielle est d'abord une pratique importée des États-Unis ou de Grande-Bretagne. Elle évoque aussi les accusations d'eugénisme (par le choix du sexe) portées contre l'insémination artificielle. Les rumeurs et les témoignages d'insémination artificielle réalisée dans le cadre des expériences médicales nazies pèsent sur les débats à son sujet. Deux représentations s'opposent ainsi au sortir de la guerre: celle d'une pratique apportant le bonheur aux couples hétérosexuels mariés ne pouvant pas concevoir naturellement, mais aussi celle d'une pratique menant à la désintégration de la famille, d'une expérimentation scientifique effroyable marquée par l'eugénisme et l'abus du pouvoir médical.²⁸

L'épineuse question du don de sperme

À partir des années 1950, les discours et les controverses autour de l'insémination artificielle se cristallisent surtout et d'abord autour du don de sperme. Bien qu'elle pose toujours des enjeux éthiques et moraux, notamment du point de vue de la religion, l'insémination dite «intraconjugale» est jugée de plus en plus acceptable par la communauté médicale comme par les autorités religieuses. Sommée de se prononcer à plusieurs reprises sur le sujet, l'Église catholique s'exprime par le biais du pape Pie XII lors d'une allocution au Congrès mondial de la fertilité et de la stérilité en 1949, puis, en septembre 1958 lors d'une allocution au Congrès international d'hématologie, en réponse à des questions posées par des participants. Elle reconnaît par ce biais que «le recours à certains moyens artificiels destinés uniquement soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli peut être licite, car il ne s'agit pas de contrarier la nature, mais de lui venir en aide».²⁹

C'est également l'avis du professeur de théologie genevois Franz Jehan Leenhardt qui explique, dans un article publié en 1958: «Certains estiment qu'[...] il est injustifié d'intervenir [...] puisqu'on ne respecte pas la nature en fécondant artificiellement. J'ai dit que l'argument tiré du respect de la nature me paraît très ambigu. Dans notre cas, il s'agit d'aider la nature, que des anomalies relativement bénignes paralysent.»³⁰

En introduisant un nouveau personnage – le donneur – l'insémination dite «hétérologue» soulève au contraire grand nombre de controverses. Elle pose tout d'abord des enjeux d'ordre juridique au sujet de la filiation (Qui est le père légal? Le mari stérile peut-il nier la paternité?), de l'adultère (Peut-on considérer l'insémination artificielle comme un adultère?) ou encore du viol (dans le cas d'une insémination qui serait pratiquée sans le consentement de la femme).

Nombreux sont les médecins qui s'inquiètent des conséquences psychologiques pour l'enfant à naître et pour le couple. La plupart des médecins, même ceux qui s'opposent au don de sperme, s'accordent à dire que les donneurs doivent être inconnus et que l'insémination doit être cachée à l'enfant à naître afin de le protéger de la stigmatisation sociale.³¹ Comme l'explique le gynécologue français Raoul Palmer, pour maintenir l'illusion d'une filiation «naturelle», le donneur doit ressembler en tout point au mari: apparence physique, intelligence, mais aussi groupe sanguin, pour éviter d'éventuelles recherches en paternité.³² En effet, l'émergence de méthodes scientifiques de recherche en paternité, telles que l'analyse des groupes sanguins et, bien plus tard, le test ADN dans les années 1980, participe à redéfinir la paternité autour d'un socle biologique. Pour la justice, ce n'est donc plus le comportement (avoir été observé en compagnie de la mère) ou la convention sociale (l'institution du mariage) qui détermine qui est le père, mais la transmission d'un patrimoine biologique, et notamment génétique.³³

En dissociant paternité sociale (celui qui élève l'enfant) de la paternité biologique (le donneur de sperme), le don de sperme met en cause ces deux conceptions divergentes, et pourtant régulièrement entremêlées, de la paternité. L'hebdomadaire généraliste neuchâtelois *Curieux* qui publie en 1951 une enquête alertant sur les dangers de ces «bébés sans amour» souligne ainsi les embarras qui guettent les hommes qui «prêtent leur nom» en acceptant d'avoir recours à un don de sperme: «Supposez que votre femme, avec votre consentement, devienne mère par les seules vertus de l'«I.A.»». Elle met au monde un superbe enfant. Quelle sera votre première réaction? Sans doute une joie profonde. Mais ensuite, êtes-vous certain que la jalousie ne vous enivrera pas lentement contre ce père inconnu, contre cet enfant qui porte votre nom mais qui n'est pas de votre chair? Avez-vous la certitude que vous aimerez toujours votre épouse comme par le passé? Que vous n'en viendrez pas à la détester d'avoir appartenu, par quelque sortilège scientifique, à un autre? C'est là le drame qu'a vécu un homme, récemment, en France. Il passa, pendant dix interminables années, par toutes les angoisses que nous venons de vous suggérer. [...] Enfin, un jour, il alla trouver le médecin qui avait procédé à l'insémination. Il le somma [...] de lui livrer le nom du «donneur» inconnu. Lié par le secret professionnel, le praticien se refusa à répondre. Alors, emporté par une rage terrible, le malheureux père «prête-nom»

se jeta sur lui en lui portant un coup de poignard puis il prit la fuite! [...] Il avait complètement perdu la raison.»³⁴

Le fait divers – dont il est difficile de retrouver l’origine et d’attester la véracité – témoigne néanmoins de la façon dont la sexualité conjugale est conçue comme seul espace légitime de reproduction, où le donneur est perçu comme un intru adultère. Si les motivations des femmes à avoir recours au don de sperme sont jugées légitimes du fait de leur désir «instinctif» de maternité, celles des hommes suscitent une certaine incompréhension de la part des médecins. Dans une tribune dans le *Monde* publiée en 1949, l’urologue Jean-Robert Debray s’étonne ainsi:

«L’homme s’efface et offre son consentement à une complaisance peut-être vite nuancée de regret, voire de rancune. [...] L’on a pu s’étonner de la fréquence du consentement de l’homme stérile à la fécondation de sa femme par la semence d’un autre. Est-ce le fait d’une sorte d’affaissement général de la moralité? Nous croyons plutôt, avec d’autres, qu’il faut attribuer ce fait à une surprise des facultés d’appréciation, véritablement déconcertées par la nouveauté étrange de ces techniques.»³⁵

Ces récits parlent surtout de la difficulté à prendre en compte le désir masculin d’enfant. En effet, beaucoup considèrent, à l’instar de l’urologue genevois Richard Weyeneth, que le désir masculin d’enfant n’est que l’extension de celui des femmes, car «l’homme ne souffre pas seulement du manque d’enfant, mais avant tout d’une constante persécution que sa femme ne puisse accomplir le plus grand désir de sa vie: devenir mère».³⁶

Quand bien même l’homme donnerait son consentement, certains s’inquiètent des conséquences psychologiques du don sur les futurs pères. Pour le spécialiste français de la reproduction Georges Guillon, les périls ne tiennent pas tant à la remise en cause du processus «naturel» de la reproduction qu’à la vexation des hommes qui associent étroitement fertilité, masculinité et puissance sexuelle: «L’homme sera dévalorisé sur le plan génital parce que, même s’il est puissant, il n’a pas pu «faire d’enfant» [...] il se sentira châtré et ne produira plus. Au foyer, la femme deviendra encore plus castratrice, quand se refusant à son mari elle ne manifestera qu’un désir: retrouver par tous les moyens l’homme dont elle avait porté l’enfant.»³⁷

Dans ce schéma genré de compréhension du désir d’enfant, le désir sexuel des femmes est subordonné au désir de maternité: ce serait parce que les femmes désirent des enfants qu’elles désirent sexuellement, ce qui explique qu’elles désirent *naturellement* le père de leurs enfants quand bien même il leur serait inconnu. Ce motif se retrouve régulièrement dans la presse médicale comme dans les médias, comme l’illustre un article du magazine *Femmes d’aujourd’hui* publié en 1970 au sujet de «l’exemple de cette femme qui, devenue mère grâce à

l'hétéro-insémination, [qui] éprouvait, depuis lors, une véritable aversion pour son mari, et n'avait en tête que de connaître le «donneur» inconnu dont elle était tombée amoureuse». ³⁸ À l'inverse, le désir de paternité des hommes ne serait qu'un sous-produit du désir sexuel: les hommes seraient d'abord *naturellement* portés par un «instinct sexuel» plutôt que par un désir de paternité. Dans ce cadre, il est difficile d'imaginer que les hommes puissent tisser des liens avec des enfants qui ne leur sont pas liés génétiquement et ne sont pas le produit de leurs unions sexuelles. Pour le professeur de théologie Franz Jehan Leenhardt, dans le cas du don de sperme il est même «impossible que ses sentiments [au mari] vis-à-vis de l'enfant, dont en fait un autre est le père, soient de même qualité que les sentiments de sa mère véritable». ³⁹

Le médecin Georges Valensin décrit ainsi les stratégies déployées en Grande-Bretagne et aux États-Unis pour que les futurs pères se sentent impliqués dans la grossesse: «On le prie souvent de pousser la seringue qui contient le sperme étranger, comme pour estampiller l'enfant à naître; sa participation si diverse est utile pour mieux engager sa responsabilité et favoriser son identification mentale avec le père réel; son image sera inséparable du moment de la conception dans l'esprit de sa femme.» ⁴⁰ S'il est difficile de savoir dans quelle mesure ces pratiques ont eu cours en France ou en Suisse romande, elles s'inscrivent dans le cadre de préoccupations plus larges autour de l'harmonie conjugale et du rôle des hommes dans la procréation. Une partie des spécialistes de la stérilité est aussi partisane de la méthode de l'accouchement sans douleur qui conceptualise une place pour les pères dans les cours de préparation à l'accouchement mais aussi dans la salle de travail. ⁴¹

Dans une certaine mesure, ces transformations s'accompagnent également de la constitution et de la diffusion dans les médias d'une image de la paternité «moderne» aimante, attentionnée et dévouée au soin des enfants, par opposition à celle du père distant et autoritaire. ⁴² Plutôt que d'un attachement à la lignée et au sang, la paternité «moderne» est reconfigurée autour du soin. Dans sa célèbre émission de radio d'écoute et de parole, *Allô Ménie*, la journaliste Ménie Grégoire répond ainsi dans les années 1970 à une auditrice qui lui a confié avoir eu recours à un don de sperme pour pallier la stérilité de son mari: «Votre mari me paraît être un homme très bien, il a tenu le coup devant cette découverte qui a démolé beaucoup d'hommes [...] il n'est pas jaloux, il accepte l'idée d'un enfant qui viendrait d'un autre, il n'a pas ce fétichisme du sang qu'on avait dans les sociétés primitives, c'est un homme moderne, il sait que la paternité morale ça compte, c'est important.» ⁴³

C'est d'ailleurs en mettant en avant cette figure du père investi dans le lien affectif avec ses enfants que certains médecins justifient l'intérêt de l'insémination avec don de sperme vis-à-vis de l'adoption. L'innovation technique que constitue la congélation des spermatozoïdes humains, expérimentée dès 1953, permet

le développement de «banques de sperme» dans le contexte de l'après-1968, sur fond de mouvements féministes, de «libération sexuelle» et de légalisation de l'avortement.⁴⁴ Le docteur Georges David, qui développe les premiers Centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme (CECOS) en France, souligne ainsi la place prépondérante de couples qui «accordent de plus en plus une valeur essentielle à la maternité et à l'enfantement dans l'établissement des liens qui unissent l'enfant non seulement à la mère mais aussi au père».⁴⁵ En 1971, la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique organise à Crans une table-ronde sur l'insémination avec donneur. Robert Wener, gynécologue à Saint-Gall, témoigne ainsi du fait que «l'attitude positive du mari vis-à-vis de l'enfant [...] s'explique en partie par le fait que le couple a vécu ensemble toute l'évolution de la grossesse et le déroulement de l'accouchement. Non seulement pour la mère mais également pour le père l'accouchement est une source de satisfaction profonde que l'adoption ne peut procurer au couple dans une moindre mesure. Le mari, non seulement voit dans le nouveau-né l'enfant de son épouse mais, en plus s'identifie le plus souvent avec le père et, cela élimine dans de nombreux cas un complexe d'infériorité.»⁴⁶ Paradoxalement, c'est en surinvestissant les conditions biologiques féminines de la reproduction (la grossesse et l'accouchement) que la paternité est aussi dénaturalisée.

Les discours et les représentations autour de l'insémination artificielle portés par la presse, les personnalités médicales (gynécologues et psychologues principalement) ainsi que les autorités religieuses révèlent ainsi les transformations culturelles des rapports de genre de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970. L'émergence de la figure des «nouveaux pères» (dont l'existence demeure à prouver) sert de ressource pour la légitimation et le déploiement des banques de sperme. L'innovation technique que constitue l'insémination artificielle avec sperme de donneur, notamment permise par la congélation des gamètes mâles, participe de fait à déstabiliser, réarranger et négocier l'ordre de genre d'après une dichotomie nature/culture. Pour autant, tout comme dans le cas de la contraception médicale, elle n'opère pas de renversement radical des représentations de genre.⁴⁷ En faisant de la grossesse et de l'accouchement un moment clé du «devenir père», les spécialistes de la stérilité réassignent les femmes du côté de la maternité biologique. Loin de remettre en cause l'association entre féminité, reproduction et nature, le développement des banques de sperme marque plutôt une mutation dans la définition sociale de la paternité qui témoigne d'une influence croissante de la psychologie dans la médecine de la reproduction.⁴⁸ Ces réflexions demeurent encore à approfondir, notamment en interrogeant la voix et les expériences des hommes concernés, pour comprendre les transformations des normes de masculinités, de parentalité et de la dichotomie nature/culture au lendemain de la «révolution sexuelle».

Zusammenfassung

Vater werden zwischen Natur und Kultur. Künstliche Befruchtung in den *Trente Glorieuses* in der Romandie und Frankreich

In der Zeit nach dem Zweiten Weltkrieg wurde die künstliche Befruchtung zum Gegenstand vermehrter medizinischer, politischer und medialer Aufmerksamkeit. Am Beispiel der französischsprachigen Schweiz und Frankreichs untersucht der Beitrag, wie die Unterscheidung zwischen «Natur» und «Kultur» die Kontroversen und Diskurse um die künstliche Befruchtung in den *Trente Glorieuses*, den Jahren zwischen 1945 und 1975, prägte. Er zeigt, dass «die Natur» ein rhetorisches Instrument darstellte, um die Praxis entweder zu verteidigen oder zu verurteilen. Beleuchtet wird ausserdem, wie Geschlechtsvorstellungen die Diskurse über Kinderwunsch und Elternschaft strukturierten. Keineswegs wurde nämlich die Verbindung zwischen Weiblichkeit, Reproduktion und Natur durch die Praxis der künstlichen Befruchtung grundsätzlich infrage gestellt. Tatsächlich erfuhren die weiblichen biologischen Voraussetzungen für Schwangerschaft und Geburt eine gezielte Betonung, wodurch die künstliche Befruchtung legitimiert und die Vaterschaft denaturalisiert wurde.

(Übersetzung: Die Herausgeberinnen)

Anmerkungen

- 1 Georges Valensin, *La fécondation artificielle et naturelle de la femme*, Paris 1957, 9.
- 2 Adele E. Clarke, *Disciplining Reproduction. Modernity, American Life Sciences, and «the Problems of Sex»*, Berkeley Los Angeles, Oxford 1998.
- 3 Je remercie ici Caroline Rusterholz et Pauline Milani pour les échanges que nous avons eus lors des 6^{es} Journées suisses d’histoire.
- 4 Londa Schiebinger, *Nature’s Body. Gender in the Making of Modern Science*, New Brunswick 1993; Elsa Dorlin, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris 2006.
- 5 Sherry B. Ortner, «Is Female to Male as Nature Is to Culture?», *Feminist Studies* 1/2 (1972), 5–31; Carole Pateman, *Le contrat sexuel*, Paris 2010.
- 6 Camille Bajoux, *Quelle andrologie? Histoire des savoirs et des pratiques médicales du masculin en France et Suisse romande (années 1890–1970)*, Université de Genève 2022.
- 7 Naomi Pfeffer, *The Stork and the Syringe. A Political History of Reproductive Medicine*, Cambridge 1993; Hayley Hope Andrew, *The Reluctant Stork. Science, Fertility, and the Family in Britain, 1943–1960*, Université d’York 2016; Gayle Davis, ««A Tragedy as Old as History». Medical Responses to Infertility and Artificial Insemination by Donor in 1950s Britain», in Gayle Davis, Tracey Loughran (éd.), *The Palgrave Handbook of Infertility in History. Approaches, Contexts and Perspectives*, Londres 2017, 359–382; Margaret Marsh, Wanda Ronner, *The Empty Cradle. Infertility in America from Colonial Times to the Present*, Baltimore 1996; Bridget E. Gurtler, *Synthetic Conception. Artificial Insemination and the Transformation of Reproduction and Family in Nineteenth and Twentieth Century America*, Université de l’État du New Jersey 2013.
- 8 Clarke (voir note 2).

- 9 Fabrice Cahen, «Éléments pour une histoire de la lutte contre la stérilité involontaire (France, 1930–1982)», *Annales de démographie historique* 2/126 (2013), 209–228.
- 10 Emmanuel Betta, *L'Autre Genèse. Histoire de la fécondation artificielle*, Paris 2017.
- 11 Albert Leblond, «Note sur la fécondation artificielle. À propos d'un jugement du Tribunal de Bordeaux (1)», *Annales de gynécologie XX* (1883), 401–409.
- 12 Ibid.
- 13 Jules Gautier, *La fécondation artificielle et son emploi contre la stérilité chez la femme*, Paris 1889.
- 14 Betta (voir note 10).
- 15 Jean-Paul Gaudillière, «The Farm and the Clinic. An Inquiry into the Making of our Biotechnological Modernity», *Stud Hist Philos Biol Biomed Sci.* 38/2 (2007), 521–529.
- 16 M. Gueissaz, «Les véritables raisons qui empêchent actuellement l'introduction en Suisse de l'insémination artificielle», *L'Impartial*, 15. 12. 1953, 6; R. Corminboeuf, «L'insémination artificielle et son application en Suisse», *Les intérêts du Jura* 20 (1949), 33.
- 17 G. Bd, «L'insémination artificielle», *L'Express*, 26. 4. 1966, 10.
- 18 Gaudillière (voir note 15).
- 19 Betta (voir note 10).
- 20 Andrew (voir note 7).
- 21 F. G., «Au Cercle catholique de Lausanne, un cycle de conférences sur l'avortement», *Gazette de Lausanne*, 13. 2. 1953, 4.
- 22 Gabriel Marcel, «Incidences psychologiques et morales», *Cahiers Laënnec* 2 (1946), 19–23.
- 23 Cynthia R. Daniels, *Exposing Men. The Science and Politics of Male Reproduction*, New York 2006.
- 24 Archives nationales, 19760173/27, dossier «Insémination artificielle», note à l'attention du directeur général datée du 24. 6. 1949, 5.
- 25 Fabrice Cahen, «La fin du mâle? Don de sperme et récits d'anticipation en France (années 1950–1970)», in Doris Bonnet, Fabrice Cahen, Virginie Rozée (éd.), *Procréation et imaginaires collectifs. Fictions, mythes et représentations de la PMA*, Paris 2021, 83–94.
- 26 P. C., «Lorsque l'enfant paraît...», *Journal de Genève*, 5. 12. 1947, 1.
- 27 Cahen (voir note 25).
- 28 Andrew (voir note 7).
- 29 M. Bonifazi, «La position de l'Église catholique concernant l'insémination artificielle», *Praxis* 48 (1958), 1175.
- 30 Franz Jehan Leenhardt, «Réflexions sur l'insémination artificielle», *Praxis* 48 (1958), 1171–1173.
- 31 Tinne Claes, «How Silence Became <Outdated>. Secrecy, Anonymity and Artificial Insemination by Donor in Belgium, 1950s–1990s», *Journal of Family History* 0/0 (2022), 1–20.
- 32 Raoul Palmer, «L'insémination artificielle. Aspects médicaux de la question», *Cahiers Laënnec* 2 (1946), 10.
- 33 Nara B. Milanich, *Paternity. The Elusive Quest for the Father*, Harvard 2019.
- 34 «La science a-t-elle le droit de créer des enfants sans amour?», *Curieux* 46 (1951), 10.
- 35 Jean-Robert Debray, «Problèmes moraux posés par la stérilité masculine», *Le Monde*, 10. 5. 1949.
- 36 Richard Weyeneth, «Éthiopathogénie et diagnostic de la stérilité masculine», *Praxis* 2 (1956), 21–22.
- 37 Georges Guillon, «Problèmes posés par l'insémination hétérologue», *Gynécologie pratique Revue internationale de gynécologie* (1956), 254.
- 38 BIU Santé, Fonds Dalsace-Vellay, Dalsace 4.3., Claude Ullin, «Avoir enfin l'enfant tant désiré», *Femmes d'aujourd'hui*, 27. 5. 1970.
- 39 Leenhardt (voir note 30).
- 40 Valensin (voir note 1), 246.

- 41 Sandrine Garcia, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris 2011; Marilène Vuille, «L'invention de l'accouchement sans douleur, France 1950–1980», *Travail, genre et sociétés* 34/2 (2015), 39–56.
- 42 Caroline Rusterholz, «Fathers in 1960s Switzerland. A Silent Revolution?», *Gender & History* 27/3 (2015), 828–843; Francesca Arena, Jean-Christophe Coffin, «Le silence autour de la paternité. Quelques réflexions à propos des troubles et de la virilité au prisme de l'histoire de la médecine», in Silvia Medina Quintana (éd.), *Familias, educación y género. Tradiciones y rupturas en las sociedades moderna y contemporánea*, Gijón 2018, 61–75; Françoise Hurstel, «Mai 68, le Paterfamilias est mort... que vivent les pères!», *Les sciences de l'éducation – pour l'Ère nouvelle* 41/3 (2008), 95–112.
- 43 Archives départementales de l'Indre-et-Loire, Fonds Ménie Grégoire, 66J565 Insémination artificielle.
- 44 Fabrice Cahen, «A Realpolitik of Ethics. Behind the Specificity of the French ART System (1972–1994)», *Journal of Family History* 0/0 (2022), 1–21.
- 45 Académie de médecine, Fonds CECOS 1.1., Georges David, *Les banques de sperme. Leurs fonctions, leurs problèmes*, automne 1974, 2.
- 46 Archives des HUG, Classeur non inventorié «Travaux professeur Watteville et Curriculum Vitae», Hubert de Watteville, document «L'insémination artificielle hétérologue» non daté.
- 47 Nathalie Bajos, Michèle Ferrand, «La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine», *Sciences sociales et santé* 22/3 (2004), 117–142. Au sujet du genre de la cryopréservation des gamètes, voir Claire Grino, «Quand congeler revient déjà à genrer. Une étude comparative du développement des techniques biomédicales de cryopréservation des gamètes humains mâles et femelles», *Nouvelles questions féministes* 2/39 (2020), 14–30.
- 48 Tinne Claes, «Obedient Men and Obsessive Women. Donor Insemination, Gender, and Psychology in Belgium», *Gender and History* 0/0 (2021), 1–20.